

Orthographe : les temps composés ; l'accord du participe passé (6^{ème})

I. Formation des temps composés

On distingue les **temps simples** et les **temps composés**. Un temps composé est formé de l'auxiliaire (être ou avoir) conjugué au temps simple correspondant suivi du participe passé du verbe.

1. Choix de l'auxiliaire

a) « Avoir » dans la plupart des cas

b) « être »

- Pour les verbes pronominaux (ex : elle s'est levée)

- Pour certains verbes : aller, venir, arriver, entrer, partir, devenir, rester, demeurer, tomber, naître, mourir, décéder. (ex : elle est partie)

2. Terminaison du participe passé

a) Verbes du 1^{er} groupe : - é (il a mangé)

b) Verbes du 2^{ème} groupe : - i (il a fini son travail)

c) Verbes du 3^{ème} groupe

- i (il a servi le repas)

- u (il a couru)

- s (il a appris sa leçon)

- t (il a peint)

II. Correspondance entre les temps simples et les temps composés

Le temps composé exprime une action **antérieure** à une autre action conjuguée au temps simple correspondant. (voir tableaux de conjugaison)

III. L'accord du participe passé

participe passé

Auxiliaire être

Auxiliaire avoir

Sujet

COD placé après le verbe

pas de COD

COD placé avant le verbe

accord

pas d'accord

pas d'accord

accord

- Le participe passé employé avec l'auxiliaire être s'accorde toujours en genre et en nombre avec le sujet du verbe.

- Le participe passé employé avec l'auxiliaire avoir ne s'accorde jamais avec le sujet du verbe. Il peut s'accorder en genre et en nombre avec le COD du verbe si le COD est placé avant le verbe.